

CESER : **8 avril 2024**
Intervention n° : **1**
Document : **Contribution du Conseil régional au débat sur la planification EMR**
Oratrice : **Cathy Vallée**

Je m'exprime au nom des CCI.

La révision du Document Stratégique de Façade (DSF) et son volet sur le développement de l'éolien marin conduisent à un débat public sous la conduite de la Commission Nationale du Débat Public. Les résultats en seront remis à l'Etat et à RTE fin juin prochain.

Deux objectifs principaux sont portés par le futur DSF : la préservation écologique des milieux marins et littoraux et le déploiement des champs d'énergie marine renouvelable, avec la planification des zones propices à leur implantation, pour parvenir à une production nationale de 45 GW en 2050 dont 17 à 25 GW pour la façade Nord Atlantique Manche Ouest. Le cadre que posera le nouveau DSF constitue un enjeu économique primordial pour la Bretagne :

Tout d'abord, il valorisera la façade maritime bretonne et ses opportunités d'installation de champs éolien en mer.

En deuxième lieu, il ouvrira à la sécurisation des approvisionnements électriques pour les entreprises et résidents bretons, avec un gain envisageable d'autonomie énergétique.

En troisième lieu, il favorisera la décarbonation des activités industrielles et logistiques en encourageant la production d'hydrogène vert grâce aux énergies marines renouvelables.

En quatrième lieu, il offrira des opportunités de développement d'une filière d'éolien flottant en Bretagne en localisant en proximité des champs éoliens des expertises en études techniques et environnementales, construction, maintenance et déconstruction. Ces expertises bretonnes, fortes de leur expérience, pourront se projeter sur ce marché émergent à l'échelle mondiale et gagner des contrats à l'étranger.

Enfin, il encouragera le développement des activités portuaires au bénéfice des projets éoliens français mais aussi britanniques et irlandais.

Ces objectifs sont partagés en Bretagne par les acteurs de la Conférence Maritime Mer et Littoral (CRML), nourrie par son groupe de travail sur les énergies marines renouvelables regroupant les représentants des acteurs économiques et syndicats de salariés, dont ceux de la pêche, du transport portuaire et de l'industrie, les

représentants des collectivités territoriales, des associations environnementales et de l'Etat. La CRML a ainsi produit une cartographie issue des débats et expertises intégrant les enjeux de la biodiversité, de la pêche et de l'éolien marin, basée sur le partage des espaces maritimes entre les différents usages.

Dans le cadre du débat public, l'Etat a proposé début mars 2024 une carte des zones propices au déploiement des énergies marines renouvelables, sans échanges préalables avec l'instance régionale de discussions sur ce sujet qu'est la Conférence Régionale Mer et Littoral.

A l'inverse de cette démarche, les CCI privilégient une planification maritime qui s'appuie sur trois fondements : intégrer les riches travaux et accords entre les acteurs régionaux concernés par le domaine maritime, gages d'une meilleure acceptabilité sociétale de ces grands projets, considérer l'éolien flottant comme le vecteur majeur du développement de la production électrique en mer compte tenu des caractéristiques côtières françaises, soutenant ainsi l'essor d'une filière nationale répondant à des objectifs de souveraineté et de déploiement à l'international, mobiliser le soutien de l'Etat dans les investissements requis dans les ports bretons, notamment Brest et Lorient, pour accueillir les installations des futurs champs éoliens de Nord Atlantique Manche Ouest mais aussi être compétitifs pour participer à la construction de ceux situés sur les côtes britanniques et irlandaises.

Le caractère international du marché de l'éolien offshore doit cependant rendre les autorités publiques maîtres d'ouvrage attentives aux critères d'attribution des appels d'offres : privilégier le prix revient à retenir l'investisseur le moins disant et à importer de pays à bas coûts les éléments de construction des champs éoliens, au détriment des retombées économiques et sociales locales.

L'ambition affichée de souveraineté énergétique et de développement économique grâce à l'éolien marin, et singulièrement de l'éolien flottant, doit s'appuyer sur une stratégie cohérente et partagée par l'ensemble des acteurs nationaux, régionaux et locaux, ainsi que sur la mobilisation des ressources pour l'adaptation des infrastructures portuaires à cette opportunité de développement.

Je vous remercie de votre attention.